



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **26 MAI 2021**

Date de convocation : 19/05/2021

Date d'affichage : 27/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix-neuf mai, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SEVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Géraldine PAING, Danièle LECHEVALLIER, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Evelyne MASSICOT, Lydie TANAY, Claudine MIDI, Nathalie BLOUET, Jean-Charles ENOT, Elodie HAUTOT, Guillaume CLAYE, Cyril CRESPIEN, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Christelle PERRUAUX (pouvoir à M. Cyril CRESPIEN), Guillaume MARTIN (pouvoir à Mme Nathalie BLOUET), André BULUCUA (pouvoir à Mme Elisabeth LEGRAND), YingYing LECLERC (pouvoir à Mme Dany DAVID), Michel DUPONT (pouvoir à Mme Géraldine PAING), Jean-Pierre LEBICTEL (pouvoir à Guillaume CLAYE), Anne-Lise CHAMPVALONT, M. Olivier DUVAL.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Etienne CHOISY a été désigné comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021 est adopté **à l'unanimité sans observations.**

DÉLIBÉRATION N°5.7/2021/05/01 – ACTUALISATION DES STATUTS DE SAINT-LÔ AGGLO

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, **à l'unanimité**, les statuts de Saint-Lô Agglo tels que présentés, ainsi que l'annexe relative aux équipements sportifs.

DÉLIBÉRATION N° 8.8/2021/05/02 – LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES SUR LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE 2021-2023 AVEC LA FDGDON50

Rapporteur : Dany DAVID – 1^{er} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver les termes de la convention triennale 2021-2023 jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- De choisir les entreprises HDS – SARL DURANT (choix 1) et SOS DANGER NUISIBLES (choix 2)

Les crédits sont prévus au budget.

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser la modification des écritures suivantes :

1- **Maison médicale** : L'estimation des travaux liés à la reconfiguration des locaux occupés par les kinésithérapeutes remise par le maître d'œuvre début mai, s'établit à **107 145.15 € TTC** pour les travaux et **20 000.00 €** pour les coûts d'ingénierie. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2021 pour une livraison au 1^{er} décembre 2021. La dépense subventionnable HT (105 000 €) peut faire l'objet de subventions (30 % DETR = 31 500 € et 40 % fonds de concours Saint-Lô Agglomération = 36 750 €) soit un reste à charge FCTVA déduit (20 669 €) de **37 081 €**.

2- **Ecole Marie RAVENEL** :

- **Mobilier scolaire** : Le montant prévu au BP 2021 de 8 000 € TTC. Ce montant est insuffisant (7 998 € HT donc 9 567€ TTC). Il est proposé d'augmenter la prévision budgétaire de **2 000 €**.

- **Appel à projets « Socle numérique »** : L'école Marie RAVENEL a été retenue dans le cadre de cet appel à projets. Le montant de l'acquisition des matériels projetés s'élève à **32 844.19 € TTC**. La subvention est calculée de la façon suivante :

$$70 \% \times (\text{plafond de } 3\,500 \text{ €} \times 7 \text{ classes primaires : } 24\,500 \text{ €}) = \mathbf{17\,150 \text{ €}}$$

Le reste à charge s'établit à :

$$15\,694.19 \text{ €} (32\,844.19 \text{ €} - 17\,150 \text{ €}) - (16.404 \% \times 32\,844.19 \text{ €}) = \mathbf{10\,306.43 \text{ €}}$$

Il conviendrait de prévoir **33 000 €** au BP 2021.

3- **Gestion de la dette** :

Si l'annuité de remboursement de la dette 2021 après refinancement est inférieure à la prévision budgétaire, le ratio **capital remboursé / intérêts payés** est modifié : le montant du capital à rembourser en section d'investissement est supérieur à la prévision, et inversement pour les intérêts à régler en section de fonctionnement :

	Budgété BP 2021	A prévoir après refinancement	Ecart
Chapitre 66 : Charges financières	135 146.08 €	72 763.34 €	- 62 382.74 €
Capital	220 993.00 €	255 352.16 €	+ 34 359.16 €
Annuité	356 140.39 €	328 115.50 €	- 28 024.89 €

Il est proposé d'ajouter 35 000 € au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », article 1641 « Emprunt en euros ». Le chapitre 66 « Charges financières », article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » sera diminué de la somme équivalente.

4- Voirie :

Il est proposé d'acheter 2 miroirs de voirie pour un montant TTC de **845.83 €**.

5- Salle des fêtes :

Pour permettre un entretien plus aisé de la salle des fêtes, il conviendrait de procéder au remplacement de l'autolaveuse dont le coût s'établit à **3 169.85 € TTC**. Le solde disponible est de **2 671.64 €**. Je vous propose d'ajouter la somme de 500.00 € pour procéder à l'acquisition.

Section de fonctionnement :

DEPENSES	CHAPITRES / ARTICLES	RECETTES
- 35 000.00 €	66 – 66111 Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €
35 000.00 €	R - 023 Virement à la section d'investissement	0.00 €
0.00 €	TOTAL	0.00 €

Section d'investissement :

DEPENSES	OPERATIONS / ARTICLES	RECETTES
0.00 €	R – 021 Excédent de fonctionnement reporté	35 000.00 €
35 000.00 €	16 – 1641 Emprunts en euros	0.00 €
2 000.00 €	113 – 2184 Ecole Marie RAVENEL - Mobilier	0.00 €

33 000.00 €	113 – 2183 Ecole Marie RAVENEL – Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €
500.00 €	118 – 2188 Salle des fêtes – Autres immobilisations corporelles	0.00 €
1 000.00 €	116 – 2158 Voirie – Autres installations, matériels et outillages techniques	0.00 €
20 000.00 €	121 – 2031 Maison médicale - Frais d'études	0.00 €
108 000.00 €	121 – 2135 Maison médicale - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	0.00 €
- 27 000.00 €	120 – 2135 Acquisitions foncières / Rénovation des bâtiments – Installations générales, agencements	0.00 €
172 500.00 €	TOTAL	35 000.00 €

DÉLIBÉRATION N°7.10/2021/05/04 – INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE – ANNÉE 2021

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder une indemnité de gardiennage de l'église, d'un montant de 120,97 €, au curé en charge de la paroisse d'Agneaux pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N°7.5.2/2021/05/05 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder une subvention de 50 € à l'association du Souvenir Français, représentée par M. Daniel JAMARD – Président.

DÉLIBÉRATION N°7.4.2/2021/05/06 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE D'AGNEAUX – ANNÉE 2020-2021

Rapporteur : Patrick SIMON – 2^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en voir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION N°7.6.3/2021/05/07 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) – ANNÉE 2021

Rapporteur : Elisabeth LEGRAND – 3^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de participer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour un montant de **1 036,61 €**.

DÉLIBÉRATION N°3.5/2021/05/08 – DÉNOMINATION DES VOIRIES – LOTISSEMENT DES REMPARTS ET DU ROCREUIL

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de nommer les voiries comme suit :

- Impasse du soleil (lotissement des Remparts)
- Rue versant de Vire (lotissement du Rocreuil)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Tirage au sort des jurés d'assises 2021 :

- 1) GUILLON Benjamin ;
- 2) LECOUSTEY Céline ;
- 3) LECOCQ Pascal ;
- 4) YON Véronique ;
- 5) SAUVEY Kévin ;
- 6) CAILLARD Indiana ;
- 7) GUENEGANT Alain ;
- 8) FARIN Guillaume,
- 9) LECONTE Olivier.

Fin de séance à 20 h 53.